

Les règles de la passe en arrière au rugby

(Pour ceux qui n'y connaissent rien : pour marquer un essai au rugby, il faut porter le ballon derrière une ligne tracée au sol. Un joueur peut le lancer à un partenaire (=faire une passe) mais il n'a pas le droit de faire des passes « en avant », c'est-à-dire en direction de la ligne.)

Top 14, Toulouse-Clermont : Quand la passe en avant de Huget enflamme le rugby français !

D'après une dépêche de l'AFP du 09/01/2014 [@RugbyramaFR](#)

Profitant des nouvelles directives concernant les en-avant, l'essai inscrit par le Toulousain Médard contre Clermont a entraîné de nombreuses réactions.



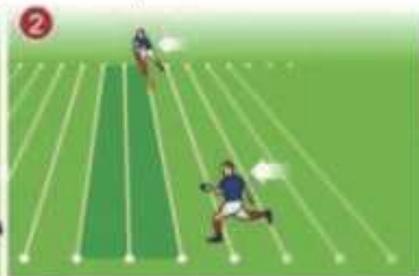
Nulle règle ne définit mieux le rugby que la sacro-sainte passe en arrière, mais ce principe est aujourd'hui plus difficile à comprendre, suite à la modification du jugement de la passe en avant. Dimanche dernier, un essai a été accordé au Toulousain Maxime Médard après qu'il ait récupéré un ballon lancé vers l'arrière par Yoann Huget, mais qui avait atterri deux mètres en avant sur le terrain.

Rugby : passe en avant, une question de trajectoire

Difficile de juger un en-avant ! Une passe en avant est jugée désormais selon le mouvement des mains du joueur et non plus selon la trajectoire du ballon sur le terrain.



Avancer en se passant le ballon vers l'arrière : c'est la règle d'or du jeu.



Au déclenchement de la passe, le mouvement des mains du joueur est bien dirigé vers l'arrière.



Comme le joueur court lors du lancer du ballon, le ballon va atterrir devant son point de départ.

Source : IRB - AFP



Si on jugeait, comme précédemment, la trajectoire du ballon par rapport au terrain, il y aurait en-avant.

Cependant, depuis cette année, la passe est jugée bonne car le mouvement des mains du joueur était vers l'arrière.

D'après : <http://www.lindependant.fr/2014/01/10/les-mains-de-la-discorde,1833348.php>

Dans le cadre de l'extension du recours à l'arbitrage vidéo cette saison, il est donc prôné de ne plus tenir compte de la trajectoire du ballon mais du geste. "On est en train de construire une usine à gaz où chacun interprète à sa manière et ça crée des incompréhensions grotesques. La façon dont elle est appliquée depuis le début de saison dans le championnat français crée des situations ubuesques. Dans le vestiaire dimanche, certains joueurs étaient persuadés que l'arbitre avait sifflé une pénalité et pas un essai. Ils ne comprenaient pas qu'il ait pu être accordé", explique le directeur sportif de Clermont Jean-Marc Lhermet, ulcéré par l'essai toulousain.

Pour l'instant, lors des matchs de la saison régulière, la polémique reste mesurée mais elle prendra une toute autre importance en phase finale, voire en finale, avec un titre en jeu. "Je ne vous cache pas que les arbitres français sont mal à l'aise. Avoir introduit cette notion est une complication, une source d'incompréhension

supplémentaire. Nous préférons qu'on revienne à la définition précédente de la passe en avant, à savoir si le ballon va vers la ligne de ballon mort adverse", répond le patron des arbitres français, Didier Méné.

Questions

- 1 - Dans quel référentiel faut-il faire une passe « en arrière » au rugby ?
- 2 - A l'aide d'un schéma des vitesses en vue de dessus, montrer qu'une même passe peut être jugée « en arrière » avec les nouvelles règle et « en avant » avec les anciennes.

3 - Cette nouvelle règle favorise-t-elle les joueurs les plus rapides ou les plus lents ?